

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS N°21SGADP0467

DECISION

<u>OBJET</u>: Contrat métropolitain 2018 - 2020 - Cœur de ville - Aménagement des rues Foch -Verdun - LE CREUSOT - Demande de subventions

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 17 juillet 2020, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 octobre 2018 approuvant le contrat métropolitain 2018-2020,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur « l'approbation des plans de financement définitifs, le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers, et de mener à bien l'ensemble des démarches afférentes, au titre du contrat de territoire de la communauté urbaine, de la région et du Feder »,

Considérant que le projet : Cœur de ville - aménagement des rues Foch-Verdun - Le Creusot est inscrit au contrat métropolitain 2018-2020, la Communauté urbaine sollicite les aides, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en HT	Opération	
	globale	
Travaux (VRD,		
réseaux)	914 180	
Mobilités douces	1 364 524	
	2 278	
Total dépenses	704,00	

Recettes en HT	Assiettes	Montant	% opération
	financeurs	d'aide	totale
Région contrat			
métropolitain	914 180	400 000	18%
Etat DSIL	1 364 524	409 357	18%
FEDER	1 364 524	436 648	19%
CUCM	2 278 704	1 032 699	45%
Total recettes		2 278 704	100%

DECIDE ce qui suit :

 d'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet Cœur de ville aménagement des rues Foch-Verdun - le Creusot;

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions de la région au titre du contrat métropolitain 2018-2020 et à mener les démarches afférentes ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 28 juillet 2021

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 28 juillet 2021 et publié, affiché ou notifié le 28 juillet 2021 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI